

2020

Bilan annuel du PRSE Grand Est
**Le Petit Journal
Santé Environnement**

Mieux connaître les actions menées au sein de la région Grand Est
dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement



Édito

Le lien entre la qualité de notre environnement et notre santé rencontre un intérêt croissant de la population qui souhaite désormais agir en faveur d'un environnement plus sain.

*Ce bilan illustre la diversité des actions mises en œuvre dans le cadre du troisième volet du **Plan Régional Santé Environnement Grand Est** au cours de l'année 2020.*

Ces actions témoignent de la dynamique et de la forte implication de l'ensemble de nos partenaires et des acteurs de la santé environnement qui, malgré la crise sanitaire, ont su s'adapter et poursuivre leurs projets en faveur de la santé environnementale.

Nous les remercions pour leur engagement à nos côtés depuis la signature de ce plan en novembre 2017.

**Le Comité d'Animation
PRSE Grand Est**

→ → → Les 3 axes du PRSE Grand Est



Sommaire

→ AXE 1 - Des activités humaines préservant l'environnement et la santé

Les nouvelles actions engagées en 2020 – p. 4/5

- ➔ Produits phytosanitaires : mobilisation des données existantes et évaluation de l'exposition sur la santé humaine
- ➔ Pollution des sols : quel impact sur la santé ?
- ➔ Etat des lieux de la qualité des eaux utilisées pour l'eau potable: impact potentiel des activités industrielles

Les actions poursuivies en 2020 – p. 5/7

- ➔ Sécuriser la production et la distribution d'eau potable
- ➔ Agir pour améliorer la qualité de l'eau
- ➔ Développer la recherche sur les polluants émergents dans les eaux
- ➔ Améliorer la diffusion des données sur l'exposition aux produits phytosanitaires
- ➔ Renforcer la surveillance de la qualité de l'air

→ AXE 2 - Un cadre de vie et de travail favorable à la santé

Les nouvelles actions engagées en 2020 – p. 8

- ➔ Limiter les risques d'exposition à l'amiante : l'amiante, ce boulet !
- ➔ Bâtiments tertiaires neufs : la qualité de l'air intérieur dans les labels
- ➔ Produits chimiques dans les métiers des professionnels de l'automobile : favoriser la substitution des substances les plus problématiques pour la santé et l'environnement

Les actions poursuivies en 2020 – p. 9/13

- ➔ Le radon : mieux le connaître pour limiter les expositions
- ➔ Connaître les polluants de l'air intérieur pour limiter les expositions : Les conseillers en environnement intérieur (CEI)
- ➔ Dispositif EPSIL : une Équipe Pluridisciplinaire dédiée aux Situations d'Incurie dans le Logement
- ➔ Pour lutter contre le mal-logement : le « permis de louer »
- ➔ Favoriser les mobilités douces : des trophées des mobilités actives pour valoriser les aménagements exemplaires
- ➔ Lutte contre l'ambrosie
- ➔ Pollin'air, un réseau citoyen pour prévenir les allergies aux pollens

→ AXE 3 - Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien

Les actions poursuivies en 2020 – p. 14/16

- ➔ La Mutualité Française Grand Est contre les perturbateurs endocriniens : Pragmatisme et DIY (Do it Yourself)
- ➔ Réduire l'exposition des femmes enceintes et des nourrissons aux polluants environnementaux : le projet Femmes Enceintes, Environnement et Santé (FEES)
- ➔ Prévention des risques auditifs chez les jeunes
- ➔ Mettre en réseau les acteurs de l'environnement et la santé : La SYNAPSE

→ L'appel à projets PRSE renouvelé en 2020 - p.17



Les nouvelles actions engagées en 2020

Produits phytosanitaires : mobilisation des données existantes et évaluation de l'exposition sur la santé humaine

Les produits phytopharmaceutiques sont pour certains des produits cancérigènes (avérés ou suspectés), ou des perturbateurs endocriniens et peuvent avoir des impacts sur la santé humaine. Les sources d'exposition peuvent être diverses, même si l'utilisation agricole reste à l'heure actuelle majoritaire, l'exposition domestique ou via l'alimentation n'en demeure pas moins....

Une action menée par l'observatoire régional de la santé (ORS) a pour objectif de réaliser un inventaire et de centraliser les données disponibles relatives aux phytosanitaires dans le Grand Est.



L'objectif visé : apporter des éléments d'évaluation des expositions des populations, ou au moins à identifier les secteurs potentiellement concernés par la présence de phytosanitaires.

Ce travail commencé en 2020, avec notamment des recherches et analyses bibliographiques et un recensement des producteurs de données, se poursuivra en 2021.

➔ Site l'ORS Grand Est : <https://ors-ge.org/>

Pollution des sols : quel impact sur la santé ?

Historiquement, la région Grand Est a connu un fort passif industriel avec de nombreuses industries lourdes datant pour certaines du XIXe siècle.

À l'heure actuelle, sur certains bassins industriels, le cumul des émissions de fumées durant plusieurs décennies a entraîné des dépôts de particules sur les sols de surface. En effet, les composants présents dans les fumées comme les métaux et les hydrocarbures ont pu dégrader la qualité de ces sols.

Deux dimensions demeurent aujourd'hui :

- **Le volet environnemental** : le nombre insuffisant de données des fonds géochimiques sur la région ne permet pas une évaluation optimale de l'impact environnemental.
- **Le volet sanitaire** : la région étant la 6ème la plus peuplée de France, des populations sont potentiellement exposées à ce cumul de polluants.

Ainsi, la mise en place de recherches supplémentaires concernant la qualité des sols superficiels est souhaitée, de manière à capitaliser une meilleure connaissance des zones impactées par une pollution diffuse et afin d'étudier l'impact sanitaire sur les populations concernées et mettre en place des mesures de gestion.

Le BRGM a initié un projet en partenariat avec la DREAL Grand Est qui permettra la rencontre de différents acteurs notamment du domaine des sciences du sol et du domaine de la santé.

De plus, il permettra la mise en place d'une méthode de travail peu répandue en France qui pourrait, à terme, permettre son développement dans d'autres régions / territoires.



Un regard scientifique sera apporté sur une situation uniquement pressentie (perception générale d'une dégradation de la qualité des sols autour des bassins industriels) et permettra de faire un parallèle entre la santé perçue et la santé objectivée en lien avec la problématique de la pollution des sols.

Ce projet permettra d'améliorer la connaissance et la protection des populations vis-à-vis des pollutions industrielles diffuses mais il n'a pas vocation à se substituer aux principes de gestion site par site tels que définis dans la méthodologie nationale.

Les données de qualité des sols qui seront collectées participeront à la création de données patrimoniales et à la meilleure connaissance des bruits de fonds anthropiques dans les sols superficiels. Ces données pourront par exemple être prises en compte pour évaluer les impacts environnementaux de sites situés dans ces zones

Le projet initié en 2019 est entré dans la phase opérationnelle en 2020. Il a permis de pré-identifier 7 secteurs d'intérêt qui pourront faire l'objet d'études plus approfondies.

Etat des lieux de la qualité des eaux utilisées pour l'eau potable: impact potentiel des activités industrielles



L'eau potable que nous consommons et l'air que nous respirons sont des ressources indispensables à notre santé. Il est primordial d'en préserver la qualité ou de reconquérir les ressources qui ont pu être dégradées par une activité humaine.

Le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement propose d'améliorer la concertation entre les acteurs responsables, en particulier dans les domaines de la qualité de l'air et de l'eau, de manière à assurer une qualité de l'environnement répondant aux enjeux de protection de santé du territoire de la région Grand Est.

Le niveau de connaissance, à la fois des polluants et des systèmes de gestion de l'eau potable, doit être amélioré pour assurer la production d'une eau de qualité pour l'ensemble de la population du Grand Est.

En outre, la maîtrise des activités humaines à proximité des points de captage est un facteur essentiel à la protection de la ressource et doit se faire dans une démarche collective et concertée.

Collecte des données disponibles et état des lieux initial

- Créer et animer un comité de pilotage rassemblant les partenaires ;
- Etablir un état des lieux de la qualité des captages AEP d'eaux souterraines du Grand Est à partir des bases de données (SISE-EAUX - ADES -projet de recherche perchlorates) pour tous les paramètres ayant des valeurs seuils (réglementaires ou non) ;
- Identifier des captages dont la qualité chimique est altérée ou susceptible de l'être au vu de la connaissance des activités à risque identifiées sur le territoire.

Les actions poursuivies en 2020

Sécuriser la production et la distribution d'eau potable

L'eau est l'aliment le plus réglementé et le plus contrôlé en France et en Europe. L'eau potable est une eau qui ne porte pas atteinte à la santé et qui répond à un certain confort et plaisir de boire.

Un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) a pour objectif principal d'améliorer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine par la mise en place de mesures préventives et/ou curatives et d'une surveillance des étapes de prélèvement/production/ distribution d'eau potable par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE).

L'ARS Grand Est a inscrit le PGSSE dans ses objectifs et a lancé courant 2019, avec ses partenaires et dans le cadre du PRSE3, un appel à candidatures auprès des collectivités territoriales et des sociétés fermières concernées. Il a généré le dépôt de 18 dossiers. 14 collectivités ont été retenues pour être accompagnées dans l'élaboration de leur PGSSE.

En 2020 :

- **des outils de communication** (plaquette, fiches RETEX de collectivités françaises ou européennes) ont été créés.



- **des formations** ont été organisées en partenariat avec le CNFPT (2 sessions en octobre 2020) animées pour partie par l'ARS.

Ces formations ont rencontré un vif succès avec 22 stagiaires accueillis de 15 collectivités différentes.

Les 14 collectivités pionnières ont été réunies en visio-conférence. Elles ont initié la démarche de manière hétérogène et selon des modalités diverses (*recrutements de bureaux d'études, de stagiaires ou d'apprentis - ingénieurs, licences- par exemple*).

L'action se poursuivra en 2021 pour l'accompagnement de l'avancement des PGSSE des collectivités pionnières, la formation et la sensibilisation d'autres collectivités et bureaux d'études du Grand Est à la démarche.

Agir pour améliorer la qualité de l'eau

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, partenaire du PRSE3, s'engage dans la réalisation d'actions visant à former/sensibiliser les collectivités exploitant des captages d'eau potable dont la qualité est dégradée, vis-à-vis des nitrates et des pesticides notamment (331 captages sur le bassin Rhin-Meuse) pour mettre en œuvre des plans d'action de reconquête de la qualité de ces captages.

Elle a également lancé en 2020 un ambitieux concours sur la place de l'eau dans les quartiers politique de la ville.

Fin 2020, l'AERM a lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt « Eau et Santé »** concernant des projets principalement de recherche avec si possible des applications locales, pour développer les connaissances sur les impacts du changement climatique sur la qualité microbiologique des eaux.



Développer la recherche sur les polluants émergents dans les eaux

L'ANSES - Laboratoire d'hydrologie de Nancy, a développé des méthodes d'analyse de produits émergents (notamment des résidus d'explosifs et des métabolites de pesticides), et a préparé une campagne de mesure dans les eaux destinées à la consommation humaine, avec 3 points par départements dans la région Grand Est.

Cette action devrait être poursuivie en 2021 avec un renforcement du nombre de prélèvements sur certains secteurs à enjeux qui seraient identifiés.

Améliorer la diffusion des données sur l'exposition aux produits phytosanitaires

Après un premier état des lieux réalisé sur les ventes de 2015, une note analysant l'évolution des achats de produits phytosanitaires en Grand Est entre 2014 et 2018 a été écrite dans le cadre des travaux du groupe « Indicateurs Ecophyto régional ».

Cette note étudie notamment l'évolution des différentes catégories de toxicité.

Pour une plus large diffusion, les principaux éléments de cette note ont également été présentés à l'occasion d'un webinaire réalisé en novembre 2020.



Elle est disponible sur le site internet de la DRAAF Grand Est : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Utilisation-agricole-des-produits>



Les vidéos sont accessibles sur le site internet de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est : <https://grandest.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/webinaires-ecophyto-3/>

Renforcer la surveillance de la qualité de l'air

Le soutien de l'ARS et de la DREAL dans le cadre du PRSE permet de renforcer la surveillance de la qualité de l'air, mise en œuvre par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO Grand Est, pour les pollens et les produits phytosanitaires au travers de la mise en place de :

- ➔ 5 sites de mesure de produits phytosanitaires (urbain/rural) sous différentes influences (viticole, arboricole et agricole);
- ➔ 6 sites de mesures de pollens.

Quelques chiffres

- ❖ 160 000 données sont disponibles dans la base Phytatmo au 01/01/20
- ❖ 58 sites ont été investigués depuis 2001 (55% rural, 45% urbain)
- ❖ 78 substances actives recherchées en 2020
- ❖ 26 substances actives quantifiées au 08/06/20

Données de la base nationale

- ➔ <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-de-donnee-de-surveillance-de-pesticides-dans-lair-par-les-aasqa-a-partir-de-2002/>

Rapport Anses

- ➔ Premières interprétations sanitaires des résultats de la campagne nationale exploratoire des pesticides dans l'air ambiant
<https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2020SA0030Ra.pdf>

Focus « Pesticides dans l'air »

Même s'il n'existe pas de réglementation spécifique à la surveillance des produits phytosanitaires dans l'air ambiant, l'exposition de la population aux produits phytosanitaires est un enjeu de santé publique.

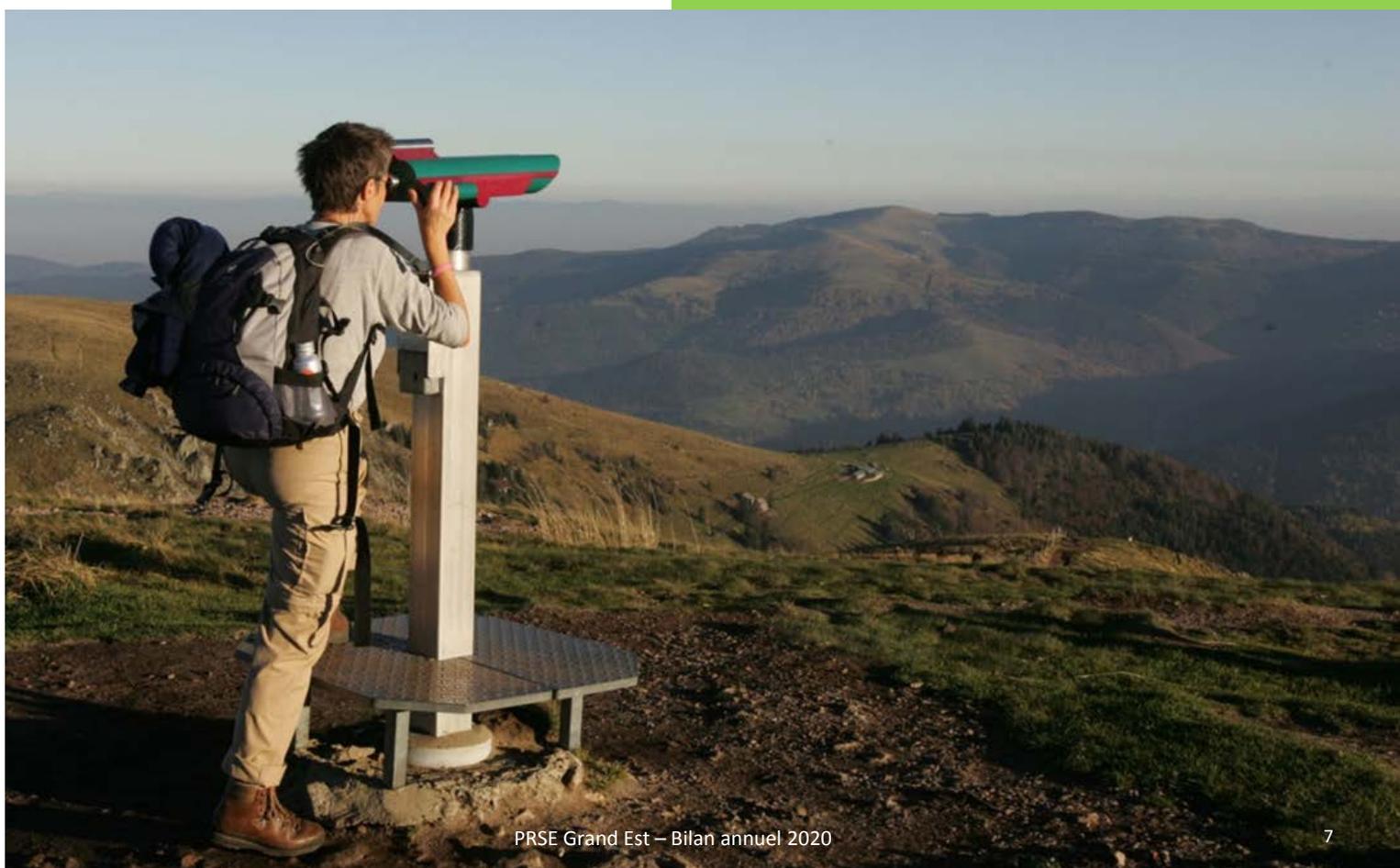
En juillet 2020, l'Anses a formulé des premières interprétations sanitaires sur l'exposition générale de la population à la suite des résultats de la Campagne Nationale Exploratoire des Pesticides (2018-2019).

Néanmoins un approfondissement des connaissances de l'impact sanitaire des produits phytosanitaires par voie aérienne sur la population nécessite de poursuivre les mesures. Par ailleurs, lors du Conseil National de l'Air du 2/07/2020, Elisabeth Borne, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a annoncé l'intégration de la surveillance des produits phytosanitaires au dispositif de surveillance de qualité de l'air.

Les données recueillies sur les 5 sites de mesures en 2020 permettront d'alimenter le dispositif de la Phyto-Pharmaco-Vigilance piloté par l'ANSES, qui a pour but d'identifier les effets indésirables des produits phytosanitaires sur l'Homme, la Faune, la Flore et l'Environnement.

ATMO Grand Est est l'une des associations de qualité de l'air les plus contributrices au niveau national en matière de données.

- www.atmo-grandest.eu
- Retrouvez [les rapports de surveillance des pesticides en Grand Est](#)
- Abonnez-vous aux [bulletins polliniques et bulletins ambroisie](#)



Les nouvelles actions engagées en 2020

Limiter les risques d'exposition à l'amiante : L'amiante, ce boulet !

L'usage de l'amiante est interdit en France depuis le 1er janvier 1997. Néanmoins, de grandes quantités de ce produit restent présentes dans les bâtiments, constituant un risque d'exposition pour les professionnels (du bâtiment et second œuvre notamment) mais aussi les particuliers à l'occasion de travaux de rénovation par exemple.

Dans le cadre du PRSE3 Grand Est, La DREAL, la DIRECCTE et l'ARS sensibilisent et informent les professionnels et particuliers sur les risques liés à ce minéral, sur la réglementation et les bonnes pratiques pour éviter de s'exposer aux poussières d'amiante.

➔ Site internet : www.lamiante-ce-boulet.fr



Bâtiments tertiaires neufs : la qualité de l'air intérieur dans les labels

De très nombreux labels portant sur la qualité environnementale des bâtiments ont été développés de part le monde, notamment en Europe, au Japon, en Australie ou aux États-Unis et au Canada.

Ces labels abordent la qualité environnementale sous différents aspects, et la qualité de l'air intérieur (QAI) en est un thème récurrent. Cependant, selon les labels, l'importance octroyée à cette thématique et les méthodes pour la prendre en compte peuvent varier.

Le CEREMA Est a étudié les principales différences concernant le traitement de la qualité sanitaire du bâtiment dans les labels afin de cibler celui qui semblerait le plus pertinent pour répondre à l'objectif du PRSE, en définissant par ailleurs des critères incontournables.

Il a produit un rapport d'étude "**Les labels de la Qualité de l'air intérieur - Étude des méthodes de prise en compte de la qualité de l'air intérieur des bâtiments tertiaires neufs dans les labels**".

➔ Rapport CEREMA : www.grand-est.prse.fr/la-qualite-de-l-air-interieur-dans-les-labels-pour-a193.html

Produits chimiques dans les métiers des professionnels de l'automobile : favoriser la substitution des substances les plus problématiques pour la santé et l'environnement

Les métiers de la mécanique et de la carrosserie automobile utilisent des produits qui peuvent parfois contenir des substances susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement.



Le Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP) a souhaité travailler sur la réduction des impacts de ces produits sur la santé des professionnels et des usagers.

Le CNIDEP s'est donc engagé dans le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE) avec le projet «Maîtrise du risque chimique dans l'artisanat », qui vise à évaluer les possibilités de substituer les produits contenant des substances problématiques par d'autres produits plus vertueux pour la santé et l'environnement.

Cette action d'évaluation, d'information et de prévention en direction de la profession permet une prise de conscience des risques auxquels sont exposés les populations travaillant dans le secteur automobile, et contribue à la réduction des risques liés à l'utilisation de certains produits chimiques en s'en protégeant et/ou en les remplaçant par des produits moins agressifs.

Elle fait suite à celle réalisée précédemment dans les métiers de la coiffure. Elle est complétée par des mesures de qualité de l'air dans 2 garages afin de connaître les niveaux d'exposition du personnel et du grand public en lien avec les activités.

Le radon : mieux le connaître pour limiter les expositions

Le Grand Est, du fait notamment de la présence de formations géologiques de type granitique, compte 318 communes concernées par le radon.

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il peut dans certaines conditions s'accumuler dans les bâtiments, particulièrement dans les sous-sols et vides sanitaires.

S'il est présent à des concentrations importantes, le radon peut favoriser la survenue de cancers broncho-pulmonaires. Ses effets sont démultipliés chez les fumeurs.

Pour mieux faire connaître les enjeux liés au radon aux habitants des secteurs les plus concernés de notre région, l'ARS et ATMO Grand Est se sont engagées dans des actions de sensibilisation des collectivités, des professionnels et du grand public.

En 2018 et 2019, avec l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN), elles ont organisé :

- 3 réunions en direction d'élus des communes classées à potentiel radon significatif (niveau 3) par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN);
- 3 réunions en direction des professionnels avec le partenariat de la Fédération Française du Bâtiment (FFB).



Des actions en direction des habitants des secteurs les plus concernés viennent compléter le dispositif.

DU RADON ^{Rn}
DANS MA MAISON ?

LE RADON EST UN GAZ INCOLORE, QUI PEUT ÊTRE DANGEREUX POUR LA SANTÉ.

PARTICIPEZ GRATUITEMENT
À LA CAMPAGNE DE MESURES
RÉALISÉE DANS VOTRE COMMUNE.

Dosimètres et notice d'installation délivrés par 8 MSAP : Allarmont - Anould - Ban-de-Laveline - Corcieux - Provençères-et-Colroy - Raon-l'Étape - Saint-Dié-des-Vosges (St-Roch) - Senones

RENSEIGNEMENTS
> radon@atmo-grandest.eu

> Dans les 8 MSAP de la Déodaté

La première campagne exploratoire de mesures du radon dans l'habitat a ainsi eu lieu dans la communauté d'agglomération de Saint-Dié des Vosges.

Une distribution gratuite de dosimètres est organisée grâce au réseau des Maisons de Services Au Public (MSAP).

En fonction des résultats des mesures, les habitants reçoivent des conseils personnalisés pour limiter leur exposition au radon.

Une deuxième phase de mesures a été réalisée en 2020 dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges.

- 262 dosimètres distribués
- 197 dosimètres retournés
- 92 foyers concernés

Des campagnes seront également réalisées en 2021 dans les communautés de communes Vallée et plateau d'Ardenne (08) et vallée de la Bruche (67).

➔ **Site internet** : www.atmo-grandest.eu

Connaitre les polluants de l'air intérieur pour limiter les expositions : Les conseillers en environnement intérieur (CEI)

Afin d'améliorer la santé des personnes souffrant de problèmes respiratoires chroniques, les médecins du Grand Est peuvent prescrire à leurs patients une visite du domicile par un Conseiller en Environnement Intérieur (CEI).

Lors de la visite du domicile du patient, le CEI repère les substances nuisibles à la santé des occupants (polluants chimiques, moisissures...) et formule des recommandations pour limiter leurs impacts sur la santé. Il transmet son rapport et ses recommandations au patient et au médecin prescripteur.

L'intervention du CEI est gratuite pour le patient.

Actuellement, 8 CEI interviennent dans le cadre du dispositif IntAir'Agir. C'est l'association AP3A qui assure la coordination de leur activité dans le Grand Est.

Pour répondre à l'ensemble des demandes de visites, l'association souhaite renforcer son réseau de professionnels en région Grand Est et notamment sur le territoire de la Champagne-Ardenne et de la Meuse.

Comment devenir CEI ?

Pour ce faire, l'AP3A propose aux professionnels de la santé ou du social (Bac + 2 à Bac + 3) souhaitant diversifier leurs activités dans le domaine de la santé environnement, de devenir CEI en suivant la formation « Santé respiratoire et Habitat » sur Strasbourg (DIU) et au terme de celle-ci d'intégrer le réseau de CEI du Grand Est afin de réaliser, en complément de leur activité actuelle, des visites à domicile.

Mieux s'informer et se former

L'AP3A propose également gratuitement des interventions publiques sur le thème de la Qualité de l'Air Intérieur à destination des professionnels de santé (médecins, paramédicaux...), d'un public inscrit dans une dynamique d'accompagnement social (travailleurs sociaux, aides à domicile, CESF...) ou de tout public intéressé par la thématique.

Au cours de ces interventions, le CEI aborde les différents polluants que l'on peut retrouver dans un logement et qui peuvent impacter la santé des occupants, les bons gestes à avoir pour un air plus sain et enfin savoir comment faire appel au dispositif IntAir'Agir en cas de problématique de pollution de l'air dans un logement.

➔ Site internet : www.intairagir.fr

VOUS AVEZ UNE MALADIE RESPIRATOIRE CHRONIQUE ?

SOIGNEZ AUSSI VOTRE AIR INTÉRIEUR !
PARLEZ-EN À VOTRE MEDECIN TRAITANT

Il pourra solliciter un Conseiller en Environnement Intérieur pour :
 -> effectuer un **diagnostic gratuit** à votre domicile,
 -> vous accompagner afin d'améliorer la qualité de l'air de votre logement.

IntAir'agir
 intairagir.fr

AP3A, Grand Est, ARS, AtMO

Le 17 décembre 2020, un webinaire sur la qualité de l'air intérieur et la santé et le dispositif IntAir'Agir a été organisé.

➔ Retrouvez les présentations :
<https://www.youtube.com/watch?v=goFNqLFRmzY>

Quelques chiffres

- ❖ La pollution intérieure est l'une des premières causes de mortalité en France :
 - 28.000 nouvelles pathologies par an.
 - Coût : 19 milliards d'euros.
- ❖ Nombre de CEI membres du réseau coordonné par l'association AP3A sur le territoire du Grand Est au 31 décembre 2020 : 8 (3 nouvelles intégrations sont prévues en 2021 sur le territoire de la Champagne Ardenne)
- ❖ Nombre de visites réalisées au 31 décembre 2020 sur le Grand Est : 304
- ❖ Nombre d'interventions publiques réalisées sur la thématique de la Qualité de l'Air Intérieur à destination de professionnels et/ou grand public : 6
- ❖ 436 newsletters adressées aux professionnels de santé prescripteurs.
- ❖ Environ 3800 courriers transmis aux professionnels non encore prescripteurs.

Dispositif EPSIL : une Équipe Pluridisciplinaire dédiée aux Situations d'Incurie dans le Logement

Face à la constante augmentation des signalements de personnes en situation d'incurie, les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne en Meurthe-et-Moselle ont contractualisé avec l'association Espoir 54 pour améliorer la prise en charge de ces situations complexes.

L'association Espoir 54 accompagne les personnes en situation de handicap psychique afin qu'elles puissent prendre part à la vie sociale et qu'elles soient reconnues comme citoyens à part entière, à égalité de droits et de devoirs.



Cela implique le respect de la liberté de la personne, grâce notamment à une approche humaine, la construction d'une confiance réciproque ainsi qu'une grande attention à l'autre.

Ce projet expérimental d'une durée de 3 ans (2018-2020) se décline sur le centre et le sud de la Meurthe-et-Moselle (Val de Lorraine, Terres de Lorraine, Lunévillois, Métropole du Grand Nancy). Il vise à prendre en charge les situations présentant un risque sanitaire aggravé en raison du mode d'occupation du logement, dont les personnes atteintes du syndrome de Diogène.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une psychologue et d'un travailleur social.

Les objectifs de l'EPSIL sont multiples et adaptés à chaque situation individuelle rencontrée : rechercher l'adhésion et la participation de l'occupant, accompagner la personne vers les dispositifs de droit commun, favoriser le maintien à domicile, coordonner le partenariat.

L'accompagnement peut débuter par une prise de contact par l'équipe pour recréer du lien. L'équipe évalue ensuite les conditions de vie de la personne, ses droits, les aspects sanitaires et sociaux et psychologiques.

En étroite collaboration avec le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent qui mandate l'EPSIL, l'équipe assure la coordination des différents opérateurs (*santé, protection des majeurs, aide à domicile*).

Cette expérimentation permet d'accompagner des personnes en situation de fragilité, souvent dans le déni, qui jusqu'alors ne bénéficiaient pas d'une prise en charge adaptée et nécessitant un accompagnement soutenu.



Pour lutter contre le mal-logement : le « permis de louer »

Lorsqu'une collectivité met en place l'autorisation préalable et/ou la déclaration de mise en location (APML/DML) ou « permis de louer », les propriétaires bailleurs d'un logement situé dans un périmètre donné (en règle générale un secteur où l'habitat est susceptible d'être dégradé) doivent solliciter une autorisation lors d'une nouvelle mise en location d'un changement de locataire.

Ce mécanisme de contrôle du parc locatif permet de repérer et de lutter contre les logements insalubres et les marchands de sommeil.

En Grand Est, l'ARS et la DREAL se proposent d'accompagner les collectivités qui s'engagent dans la mise en place de cette disposition et les invite à partager leurs expériences et leurs outils.



La loi ALUR permet aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'habitat - ou à défaut aux communes volontaires - de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers, pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable.

Le décret du 19 décembre 2016 définit les modalités réglementaires d'application de ces deux régimes, qui permettront aux communes de réaliser des contrôles pour vérifier la bonne qualité des logements mis en location.

Favoriser les mobilités douces : des trophées des mobilités actives pour valoriser les aménagements exemplaires



Avec la prédominance de la voiture dans les villes et villages, un aménagement de l'espace public est nécessaire pour encourager et développer d'autres modes de déplacement.

Les trophées des mobilités actives ont été créés pour récompenser et valoriser les actions et aménagements réalisés sur la Région Grand Est et promouvoir ces expériences positives auprès des collectivités et aménageurs du Grand Est.

En effet, développer les mobilités actives, c'est aussi :

- Agir sur la qualité de l'air et sur le bruit
- Lutter contre la sédentarité
- Constituer à terme une « culture mobilités actives ».

Pour l'édition 2021 lancée le 1er décembre 2020, les Trophées se focalisent sur certaines thématiques pour lesquelles il existe une attente forte :

- sécurisation des accès aux établissements scolaires,
- aménagement d'itinéraires d'accès aux pôles d'échanges multimodaux favorisant les modes actifs,
- actions d'incitation à l'utilisation des modes de déplacement actifs,
- plan de mobilité.

➔ Site internet : www.rama-ge.fr/trophees-edition-2021/



Lutte contre l'ambrosie

Depuis 2018, les FREDON Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, missionnées par l'ARS Grand Est, animent et coordonnent le plan régional de lutte contre les ambrosies, plantes envahissantes et hautement allergisantes, via :



Actions & Formations

Sur la période 2018-2019, 32 sessions de formation ont été organisées en lien avec le CNFPT, à destination responsables, chefs de services et élus des services espaces verts, voirie, urbanisme, eau et assainissement, hygiène et santé, environnement.

Elles ont rassemblé 610 participants.

Par ailleurs, 27 actions de sensibilisation ont permis de toucher 730 participants. 727 collectivités du Grand Est (soit 14% du territoire) bénéficient des compétences d'un référent formé sur l'ambrosie et la lutte contre cette plante envahissante et allergisante....

En 2 ans, c'est une réussite !

La FREDON organise également des événements pour sensibiliser le grand public, notamment lors d'événements forts tels que la Journée nationale Ambrosie.

➔ Site internet : fredon.fr/grand-est/gestion-de-lambrosie-et-de-la-berce-du-caucase

Pollin'air, un réseau citoyen pour prévenir les allergies aux pollens

« D'ici à 2050, la moitié de la population occidentale sera touchée par l'allergie au pollen notamment à cause du réchauffement climatique et de la pollution ». (Source OMS)



C'est dans ce contexte qu'est né « Pollin'air », un réseau citoyen de « sentinelles des pollens », qui observe les végétaux à pollens allergisants et renseigne de manière géolocalisée, via le site www.pollinair.fr, les personnes allergiques des stades de pollinisation de ces végétaux.

Créé en 2016 par ATMO Grand Est, Pollin'air a d'abord été mis en place en Lorraine et depuis 2018, s'étend à l'ensemble de la région. Les sentinelles sont des botanistes volontaires, amateurs ou professionnels, qui observent les végétaux allergisants de leur choix, renseignent leurs observations en temps réel et de manière géolocalisée, sur la plateforme Pollin'Air depuis un ordinateur, smartphone ou tablette.

Ainsi, les sentinelles participent à la collecte de données qui sont ensuite transmises aux professionnels de santé chargés d'alerter leurs patients.

À travers l'action Pollin'Air, on constate que la population est de plus en plus impliquée et se mobilise contre les effets des pollens :

- Aujourd'hui, 187 personnes sont actives.
- Les observations sont passées de 403 en 2016-2017, à 1489 au total.

Ainsi, progressivement, c'est une véritable communauté qui s'est créé pour informer la population sur la présence et les risques des pollens sur la santé,

Actuellement, le réseau lance un appel pour augmenter le nombre de ses sentinelles volontaires afin de transmettre un maximum d'informations et de géolocaliser au plus près les végétaux allergisants et leur stade de pollinisation, notamment en Alsace et dans l'ouest de la région.



Grâce à Pollin'air, selon l'évaluation conduite par l'Observatoire Régional de la Santé Grand Est (ORS GE), « 50% des personnes inscrites à la newsletter Pollin'air ont constaté une amélioration de leur état grâce à ces alertes et aux conseils de prévention diffusés ».

En 2020, des campagnes de communication ont pu être menées (réalisation d'enquête satisfaction pour étudier les changements de comportement des personnes consultant les informations Pollin'air, organisation de campagnes à destination des officines du Grand Est et du grand public via les transports en commun...). Des actions visant à installer de nouveaux polliniers ont également pu être réalisées.

➔ Site internet : www.pollinair.fr



ARBRES	HERBACÉES
Aulne <i>Alnus glutinosa</i>	Ambrosie à feuilles d'Armoise <i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Bouleau <i>Betula pendula</i>	Armoise commune <i>Artemisia vulgaris</i>
Charme <i>Carpinus betulus</i>	Ortie dioïque <i>Urtica dioica</i>
Chêne <i>Quercus robur</i>	Oseille sauvage <i>Rumex acetosa</i>
Frêne <i>Fraxinus excelsior</i>	Pariétaire officinale <i>Parietaria officinalis</i>
Noisetier <i>Corylus avellana</i>	Plantain <i>Plantago</i>
Saule <i>Salix caprea</i>	Graminées Ensemble des graminées allergisantes

Les actions poursuivies en 2020

La Mutualité Française Grand Est contre les perturbateurs endocriniens : Pragmatisme et DIY (Do it Yourself)

Depuis 2018, la Mutualité Française Grand Est a organisé une série de conférences débats et d'ateliers pour renforcer les connaissances du grand public sur les perturbateurs endocriniens.

La démarche de la Mutualité Française Grand Est est basée sur la participation du public et l'appropriation des messages par tous grâce à des techniques d'animation interactives.

➔ **Objectif : faire découvrir des alternatives et solutions plus saines, simples et économiques au quotidien.**

En 2020, une conférence grand public « **Moins de polluants = plus de santé - Zoom sur les perturbateurs endocriniens** » a été organisée le 13/02 à Romilly-sur-Seine (10).

Un cycle d'ateliers « **Moins de polluants = plus de santé** » composé de 4 séances a été proposé à Reims (51) du 06 février au 09 mars et à Châlons-en-Champagne (51) du 24 septembre au 15 octobre 2020.



Contexte inédit, réponse spécifique : les actions en ligne

Compte-tenu du contexte et afin de poursuivre sa mission malgré les restrictions liées aux conditions sanitaires, la Mutualité Française Grand Est a adapté en 2020 ses modalités d'intervention et a développé des actions en format numérique, ouvertes à tous à partir de la plateforme dédiée et sécurisée Livestorm et visibles également en replay à partir de son site internet.

➔ **Replay :** <https://grandest.mutualite.fr/role-et-missions-2/programme-prevention-sante/nos-rencontres-sante-en-ligne/>

Ainsi, dès le mois de juin un focus a été réalisé sur l'air intérieur avec un atelier numérique « **Les produits ménagers font ils bon ménage avec l'air intérieur ?** » proposé le 25 juin qui a été complété par un atelier pratique en ligne le 02 juillet.

Par ailleurs, la conférence « **Moins de polluants = plus de santé - Zoom sur les perturbateurs endocriniens** » a été proposée sous forme de web-conférence le 7 octobre 2020.



Le cycle d'ateliers « **Moins de polluants = plus de santé** » a également été traduit en version numérique et a donné lieu à 3 ateliers numériques :

- « **Produits d'entretien : font ils bon ménage avec l'air intérieur ?** » - 05 novembre 2020
- « **Prendre soin de soi au naturel** » - 12 novembre 2020
- « **Être un consom'acteur** » - 19 novembre 2020

Chacun de ces ateliers est animé à partir de sondages sur les pratiques/représentation des participants et de questions/réponses qui permettent un apport d'informations et propose également la fabrication d'un produit ou d'une alternative favorable à la santé et économique.

En complément, deux « **Mimut'Santé** », interviews de 3 minutes environ, ont été réalisées et ont complétées les animations proposées par la Mutualité Française Grand Est :

- « **Les perturbateurs endocriniens, c'est quoi ?** », diffusée le 03 septembre 2020
- « **Fabriquons un produit multi-usage. économique et écologique** », diffusée le 10 septembre 2020.

➔ **Site internet :** <https://grandest.mutualite.fr/>



Réduire l'exposition des femmes enceintes et des nourrissons aux polluants environnementaux : le projet « Femmes Enceintes, Environnement et Santé » (FEES)

Le projet FEES a été créé en 2011 dans la région Nord-Pas de Calais par l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et la Mutualité Française.

Il s'est depuis développé dans plusieurs régions, en lien avec les Unions Régionales de la Mutualité Française et grâce aux partenaires et financeurs locaux. Ainsi, grâce au PRSE 3, il est développé depuis 2018 dans la région Grand Est par l'APPA en partenariat avec la Mutualité Française Grand Est.

Objectifs des formations théoriques

- ➔ Améliorer les connaissances des professionnels de la périnatalité et de la santé sur les liens existant entre l'environnement et la santé de la femme enceinte et du nourrisson
- ➔ Permettre aux professionnels de la périnatalité et de la santé de relayer les informations reçues aux futurs et jeunes parents afin qu'ils puissent réduire leurs expositions domestiques aux polluants environnementaux.

En complément, des modules « outils » sont proposés aux professionnels avec pour objectif de faciliter la transmission des conseils auprès des publics peu sensibilisés et la mise en place d'actions (en individuel et en collectif).

Après une phase d'évaluation des besoins des professionnels de la périnatalité du Grand Est, les premières formations et actions de sensibilisation ont eu lieu dès le second semestre 2018. Les actions de formations se sont poursuivies en 2019 et en 2020.

Il contient également un deuxième volet pris en charge et animé par la Mutualité Française Grand Est qui intègre des ateliers pratiques destinés aux futurs et jeunes parents pour les sensibiliser aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux et les orienter vers de nouveaux comportements, les ateliers « Grandir au naturel ».

Ces ateliers sont consacrés à la chambre de bébé, à l'air intérieur, aux produits ménagers, à l'alimentation et aux produits cosmétiques.

Ils ont été intégrés à la démarche en 2020 avec une déclinaison à Strasbourg (67) à l'issue d'une formation des professionnels de la périnatalité et l'un d'eux a été proposé sous forme de web atelier le 19 novembre 2020.

➔ Site internet : www.projetfees.fr

L'un des axes majeurs du projet FEES consiste à former, avec le concours des réseaux de périnatalité du Grand Est, les professionnels de la périnatalité (notamment les sages-femmes) pour diffuser des conseils de prévention aux futurs et jeunes parents, particulièrement sur les questions de qualité de l'air intérieur, du bon usage des produits cosmétiques et de l'alimentation.

Sensibilisation et formation des professionnels de la périnatalité par l'APPA en région

➔ Plus de 650 professionnels sensibilisés et plus de 160 professionnels formés depuis 2018

En 2020 : 7 modules de formation théoriques réalisées ayant permis de former 92 professionnels + 1 session « outils » rassemblant 11 participantes.

Autres actions réalisées en région

➔ Équipement de l'ensemble des réseaux de périnatalité en kits pédagogiques (2019/2020)

Ces kits pédagogiques sont mis à disposition des professionnels formés afin de les aider à mettre en place des actions de sensibilisation auprès des futurs et jeunes parents

➔ Sensibilisation des futurs et jeunes parents : Ateliers « Moins de polluants, plus de santé pour bébé ! »

La démarche de la Mutualité Française Grand Est est basée sur la participation du public et l'appropriation des messages par tous grâce à des techniques d'animation interactives. Objectif : faire découvrir des alternatives et solutions plus saines, simples et économiques au quotidien. En 2020 Rencontres Santé en ligne de la MFGE « Sensibilité aux perturbateurs endocriniens et chambre de bébé » - 19 Novembre 2020 / Ateliers « Grandir au Naturel » organisés à NANCY

➔ Envoi de 3 fils d'informations/an aux professionnels formés : 113 abonnés

➔ Valorisation du projet FEES Grand Est : Présentation du projet lors des Rencontres de Santé Publique Grand Est, Nancy, 23 janvier 2020. Environ 150 participants

➔ Création du livret de présentation du projet FEES Grand Est

Prévention des risques auditifs chez les jeunes

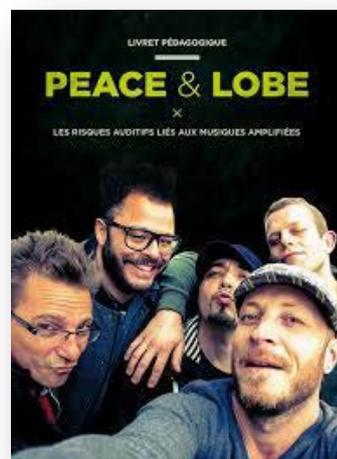
« Plus d'un tiers des jeunes a déjà ressenti des troubles auditifs, et la survenue de ces troubles est liée dans les deux tiers des cas à l'écoute personnelle prolongée » ([baromètre Jeunes & Musique 2020 AGI-SON](#))

Pour prévenir les risques d'atteintes auditives précoces, notamment liées à l'écoute de musiques amplifiées, l'ARS et la Région Grand Est soutiennent les acteurs de musiques actuelles pour agir directement auprès des jeunes.

En 2020, malgré la crise sanitaire, près de 3300 élèves ont pu bénéficier de spectacles Peace&Lobe®.

Des spectacles ados ou enfants ont également pu être réalisés, ainsi que des sensibilisations en classe au bénéfice de plus de 3500 jeunes supplémentaires, sensibilisés en Grand Est.

Près de 6000 paires de bouchons d'oreille ont pu être distribuées.



Peace & Lobe est un dispositif pédagogique qui a pour but de sensibiliser les adolescents aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées.



SYNAPSE

Synergie des Acteurs de la Promotion Santé Environnement

L'IREPS Grand Est, l'ARIENA, le GRAINE Champagne-Ardenne et LorEEN ont décidé de s'associer pour créer le réseau SYNergie des Acteurs-rices en Promotion Santé Environnement.

Cette initiative a pour but d'améliorer la qualité des actions d'éducation et de promotion de la santé environnement en Grand Est.

Ses objectifs sont de renforcer la connaissance réciproque des concepts utilisés en éducation et promotion santé environnement, d'établir et de renforcer les liens entre les différents professionnels présents dans le Grand Est et ainsi de définir une stratégie régionale commune.

Mettre en réseau les acteurs de l'environnement et de la santé : La SYNAPSE

Un état des lieux et notamment un sondage en ligne ont été effectués pour permettre au réseau SYNAPSE d'identifier et de mieux connaître les divers acteurs et les actions menées.

Pas moins de 200 structures (établissements scolaires, associations, collectivités) ont déjà témoigné leur désir d'y prendre part. Le travail se poursuit, avec pour objectifs la rencontre des acteurs et la coordination des partages d'expérience, la mise en place d'une newsletter et d'une plateforme numérique dédiée aux acteurs, l'identification des ressources en santé environnement, et la formation des acteurs.



L'organisation d'un forum réunissant les acteurs avait été envisagée en 2020 mais cette rencontre a dû être reportée à 2021 du fait de la crise sanitaire.

L'appel à projets PRSE renouvelé en 2020

Suite au succès des derniers appels à projets lancés en région Grand Est depuis 2018 (73 projets soutenus en trois ans), la 3ème édition a été lancée en février 2020 pour valoriser les actions menées par les opérateurs dans les territoires et identifier de nouveaux partenaires de la démarche PRSE.

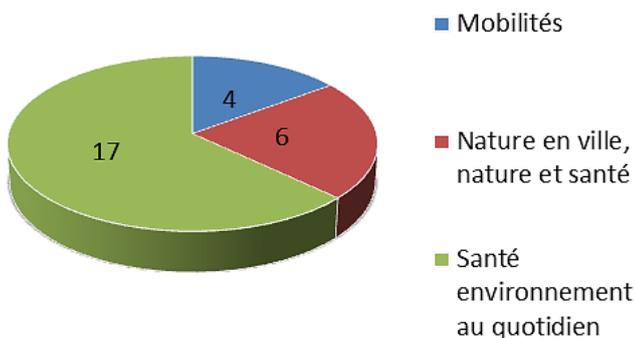
Cet appel à projets était ouvert à tous types de structures (associations, collectivités territoriales, établissements publics et privés, organismes de formation, organisations professionnelles, acteurs de la santé, universités, bailleurs sociaux, etc.) porteuses de projets et s'inscrivant dans les thématiques déclinées dans les axes stratégiques du PRSE3.

Après examen des 67 dossiers déposés, ce sont finalement 27 projets qui ont été retenus et qui seront mis en œuvre sur l'ensemble de notre région : [TÉLÉCHARGEZ LE FICHER](#)

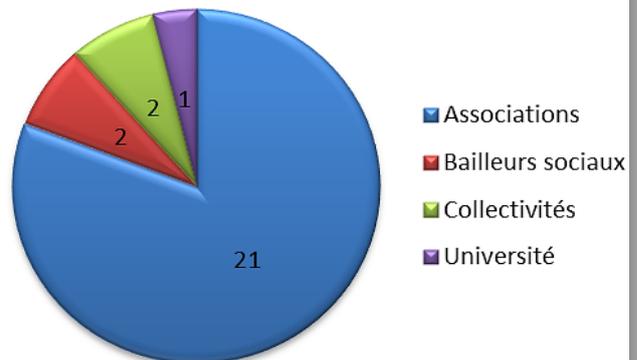
Pour l'édition 2020 de l'appel à projets PRSE, les projets soutenus devaient s'inscrire dans l'un des 4 objectifs suivants :

1. agir au quotidien pour réduire les expositions liées aux produits polluants au quotidien dans l'habitat et promouvoir un habitat favorable à la santé (produits ménagers, biocides, cosmétiques, bricolage, etc.).
2. promouvoir les bonnes pratiques et agir au quotidien pour diminuer les émissions de polluants dans l'environnement extérieur (qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité des sols).
3. sensibiliser les jeunes aux enjeux de la santé environnement au quotidien en milieu scolaire et étudiant,
4. favoriser les actions citoyennes pour plus de nature en ville.

Thématiques des actions soutenues dans le cadre de l'AAP 2020



Promoteurs retenus dans le cadre de l'AAP 2020



Appel à projets 2021

Mon environnement, c'est ma santé !

Mettre en place un cadre de vie favorable à la santé et à l'environnement

Appel à projet 2021 : restez informés !

Abonnez-vous aux actualités du site internet dédié au PRSE Grand Est :

➔ Site internet : www.grand-est.prse.fr

